



N° 2024-32

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe le contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec l'entreprise SUEZ-589 Av du Tremblay-60 100 CREIL, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} décembre 2024, soit 3 300 € H.T par an.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 12/12/2024

Le Maire,



Olivier ANTY

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.*

Date de diffusion : 19 décembre 2024